

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1089

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SC Sierra ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une portion de parcelle située 30 boulevard Lucien Sampaix

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1089**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SC Sierra ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une portion de parcelle située 30 boulevard Lucien Sampaix

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La SC Sierra est propriétaire des parcelles cadastrées AB 128, AB 129, AB 130 et AB 370 situées boulevard Lucien Sampaix à Saint-Fons et loue cet ensemble immobilier à la société Starterre. La société Starterre occupe également une partie de la parcelle cadastrée AB 132, voisine des parcelles susmentionnées, qui appartient au domaine public de voirie métropolitain, par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) depuis le 3 mars 2017. Ce terrain est déjà aujourd'hui inclus dans le terrain d'assiette de la société Starterre (derrière une clôture qui est implantée en limite de domaine public) et entretenu par cette société dans le cadre de cette AOT.

Dans le cadre de son projet d'extension, visant à créer une nouvelle concession automobile, la société Starterre a sollicité la Métropole de Lyon pour l'acquisition, par la SC Sierra, d'une partie de la parcelle cadastrée AB 132 conformément au plan de division ci-joint. Cette emprise a vocation à être végétalisées, dans le cadre d'un projet de composition paysagère qui sera soumis par la société Starterre et la SC Sierra à la Métropole pour validation avant réitération de l'acte de vente. En effet, cette cession était l'opportunité pour la Métropole d'accompagner et de veiller que le projet de l'acquéreur prenne en compte une dimension végétale sur la zone, dans le cadre d'un enjeu de reconquête de la trame végétale sur ce secteur et dans cette commune où le taux de canopée est au plus bas.

II - Déclassement

Le déclassement porte sur une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AB 132 (apparaissant sur le plan de division ci-joint) appartenant au domaine public de voirie métropolitain, d'une superficie totale d'environ 1 075 m² et située 30 boulevard Lucien Sampaix à Saint-Fons.

L'enquête technique préalable au déclassement, a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Enedis, Gaz Réseau Distribution France (GRDF), Rte Gmr Lyonnais, Serpollet, SnCF, Solvay Aroma Performances, Completel, Eau Du Grand Lyon, Grand Lyon Réseau Exploitants, Numéricable, Orange Et Sfr. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement. En effet, cette emprise n'ayant aucun intérêt pour la collectivité.

Toutefois, la direction de l'eau indique la présence d'une canalisation d'eau potable sur les emprises à déclasser. La canalisation et ses branchements doivent rester accessibles en permanence (24h/24 et 7j/7) pour le service public de l'eau, son exploitant et les entreprises dûment accréditées en vue de la surveillance, l'entretien, la réparation ou le remplacement de ces conduites ainsi que pour la création ou le renouvellement des branchements. Par conséquent, la canalisation et les branchements devront être dévoyés par le futur acquéreur.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

La SC Sierra ayant accepté les conditions de la cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, la cession est consentie au prix de 29 €/m², soit 31 175 € pour les 1 075 m².

Tous les frais liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 16 juillet 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise, après constatation de sa désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise à détacher de la parcelle cadastrée AB 132 (apparaissant sur le plan de division ci-annexé), d'une superficie totale d'environ 1 075 m², située 30 boulevard Lucien Sampaix à Saint-Fons.

2° - Autorise la cession, à titre onéreux, pour un montant de 31 175 €, soit 29 €/m², à la SC Sierra ou toute autre société qui lui sera substituée, pour une superficie de 1 075 m² de l'emprise précitée dans le cadre d'un projet d'extension visant à créer une nouvelle concession automobile.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 18 octobre 2021 pour un montant de 73 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 31 175 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 34,12 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

6° - Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-271102-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
